

Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

02/03/1982

Cette loi de décentralisation vient notamment supprimer la tutelle administrative et financière de l'Etat sur les collectivités territoriales. Elle institue également des règles nouvelles en matière de contrôle des actes administratifs des autorités communales, départementales et régionales. Ce contrôle du préfet s'exerce désormais a posteriori et ne porte plus que sur la légalité de l'acte.